

Canada subit aujourd'hui la désinfection dans des étuves spéciales. C'est ainsi que, dans le cours de l'année dernière, plus de cent mille pièces de bagage provenant de vaisseaux non-infectés ont été stérilisées.

LE SYSTÈME QUARANTENAIRE AU TEXAS, *M. le Dr Swearingen.*

Cette quarantaine a particulièrement pour objet de protéger la frontière américaine contre la transmission de la variole qui règne en permanence dans le Mexique. Ce système fut établi en 1879, mais il était défectueux, car les officiers de la localité avaient même le pouvoir de mettre les officiers de l'Etat en quarantaine. Ce n'est qu'en 1891 qu'une loi fut passé plaçant le contrôle de la quarantaine entre les mains d'un seul officier. Mais malheureusement ce système de protection demanderait une armée de subalternes pour empêcher la variole de traverser la rivière Rio Grande qui est guéable presque sur tout son parcours. Il faut absolument la coopération des autorités mexicaines pour faire disparaître le fléau.

Une assez longue discussion suivit ces deux conférences. Voici quels en sont les points pratiques les plus saillants : M. le Dr Orvanânos du Mexique promet la coopération des autorités mexicaines, tel que M. le Dr Swearingen en a exprimé le désir, pour enrayer la contagion variolique. M. le Dr Hevitt fait l'éloge du système de quarantaine canadien et cite le fait que cette année il n'y a eu parmi les 700 émigrants venus du Canada dans le Minnesota que deux cas de maladie. Il désire savoir si la quarantaine canadienne prend autant de précautions contre la diphtérie et la scarlatine que contre le choléra et la variole. M. le Dr Oldright répond que ces maladies sont plutôt contrôlées et combattus par les autorités municipales locales. Cependant M. le Dr Montizambert déclare que la désinfection à la vapeur portée à au delà de 212 degrés Fahrenheit telle que pratiquée à la quarantaine canadienne, détruit les germes de toutes les maladies contagieuses et cette désinfection ne produit aucun effet ruineux sur les articles qui sont mis dans les étuves.

DE L'ASSAINISSEMENT PAR LES AUTORITÉS MUNICIPALES, *M de S. H. Stevenson.*

Les poussières, quelles qu'elles soient, laissées en repos sont